

Marché de fourniture, livraison, montage et installation de mobilier, matériel, équipement de seconde vie



Bretagne Bain-de-Bretagne (35)

Bénéficiaire

Bretagne porte de Loire Communauté
(BPLC)

Partenaires

- Direction régionale de l'ADEME en Bretagne
- RESECO
- CRESS
- Valdelia

Coût (HT)

Coût global : 72 k€

Bilan en chiffres

Grâce à ce projet, Bretagne porte de Loire Communauté a donné une seconde vie à :

- 55 tables ou bureaux ;
- 113 chaises ;
- 14 canapés, banquettes ou fauteuils ;
- 29 meubles de rangement.

Mais aussi 1 piano, 1 babyfoot, 1 table de ping-pong, vaisselle, cafetières, bouilloires, 1 micro-ondes, 1 télé, 1 frigo...

Date de lancement

2024

POURQUOI AGIR ?

Présentation du bénéficiaire et annonce de l'action.

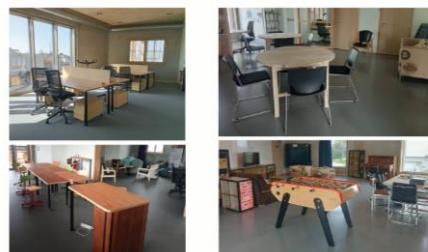
Idéalement située à 30 km au Sud de Rennes sur l'axe reliant la capitale bretonne à Nantes, Bretagne porte de Loire Communauté est une Communauté de communes rurale, dynamique et attractive qui s'étend sur 463 km². Le territoire accueille près de 33 000 habitants répartis sur les 20 communes de la collectivité.

L'idée de mobilier de seconde vie est apparue en 2023 avec la mise en œuvre du programme d'économie circulaire soutenue par l'ADEME en Bretagne.

Contexte national et local. Enjeux pour le bénéficiaire

Les collectivités ont l'obligation de respecter le cadre réglementaire et notamment la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGEC adoptée en 2020. Le décret d'application 2024-134 impose aux acheteurs publics des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Par ailleurs Bretagne porte de Loire Communauté est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et un programme d'économie circulaire intitulé « territoire économe en ressources » (TER). Dans ce cadre, les élus ont approuvé l'idée de meubler intégralement en mobilier de seconde main un bâtiment en cours de construction. L'objectif est de réaliser des économies de ressources.



Le Phare est un bâtiment neuf meublé avec du mobilier d'occasion

Soutien technique et financier de la DR ADEME

L'ADEME a permis la concrétisation de ce marché via le financement du programme TER et du poste de chargé de mission économie circulaire qui a coordonné le marché.

Présentation et résultats

Présentation méthodologique

- Phase de sourcing ;
- Phase de définition des besoins basée sur la sobriété ;
- Rédaction d'un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) d'un nouveau genre : il a été exclusivement demandé du **mobilier non-neuf** : réutilisé, réemployé, reconditionné ou surcyclé. Allotissement (10 lots) pour faciliter le positionnement des acteurs du mobilier professionnel de seconde vie ;
- Des critères de notation différents : critère prix 35%, critère technique 35%, critère environnemental 15%, critère social 15% ;
- Lancement du marché, attribution puis suivi.

Calendrier

Février 2024 : publication du marché

Avril 2024 : début de l'exécution

Retard du chantier du bâtiment qui a entraîné un retard de livraison du mobilier initialement prévue en novembre 2024

Mars 2025 : livraison du mobilier

Caractéristiques techniques

Dans le CCTP une définition du mobilier non-neuf a été donnée.

Le réemploi, la réutilisation, le reconditionnement et le surcyclage ont été définis. Le recyclage a été exclu.

Bilan chiffré

- Des offres ont été reçues pour les 10 lots. Dans toutes les offres, la demande de mobilier de seconde vie a été respectée.
- Le coût total du marché n'a pas dépassé le coût de mobilier neuf estimé pour le même besoin.
- 217 mobiliers et équipements ont trouvé une seconde vie grâce à ce marché.

Facteurs de reproductibilité

- Avoir un portage politique fort pour expliquer la démarche ;
- Organiser une phase de sourcing ;
- Faire la distinction entre réemploi, reconditionnement et surcyclage dans les besoins ;
- Être vigilant par rapport au calendrier et au stockage du mobilier (bien anticiper des retards éventuels et le lieu stockage qui pourrait en découler).

Cette démarche est parfaitement reproductible par toute collectivité à condition d'avoir du temps agent pour le suivi du marché et le lien avec les fournisseurs, étant donné qu'on ne traite pas de mobilier classique issu de catalogue.

Le CCTP doit bien préciser les attendus sans donner trop de détails, il doit suffisamment en dire mais pas trop non plus pour ne pas rendre le marché infructueux.

“

Répondre à ce marché a permis de recentrer notre activité sur le surcyclage, de tester notre réactivité et notre adaptation aux conditions des marchés publics et de bénéficier d'une vitrine qui permet aux salariés du chantier de témoigner de leurs compétences.

Élodie Leclercq, encadrante technique du chantier d'insertion
Lever le rideau qui a remporté un lot ”

Focus « Sourcing »

En amont de la rédaction du cahier des charges et des autres pièces du marché, les services en charge du marché ont organisé une réunion « sourcing ».

Tout un panel de professionnels du mobilier professionnel de seconde vie a été convié à la réunion. Lors de cette réunion, une présentation globale du projet a été faite.

Puis une discussion s'est engagée pour recueillir les principaux leviers, freins et contraintes des professionnels du secteur.

L'objectif de la réunion était de capter un maximum d'informations pour rédiger un cahier des charges adapté aux professionnels du secteur afin qu'ils soient en capacité de répondre au marché.

Cette étape de sourcing a été fondamentale pour la rédaction du cahier des charges notamment pour sa structuration et l'organisation des lots. Mais aussi dans la définition des critères de notation.

POUR EN SAVOIR PLUS

■ Sur le site internet de l'ADEME :
www.ademe.fr

■ Le site du bénéficiaire
<https://www.bretagneportede Loire.fr/>

■ Le site de l'ADEME en Bretagne
<https://www.ademe.fr/direction-regionale/bretagne/>

CONTACTS

■ Bénéficiaire
Tél : 02 99 43 70 80
economiecirculaire@bretagneportede Loire.fr

■ ADEME Direction régionale Bretagne
Tél : 02 99 85 87 00